SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1479 **6 juillet 2011**

SOMMAIRE

AILAS Transport Express S.à r.l. 70962
Ambilux S.A. 70949
Arche G.m.b.H. 70953
Baycross Europe S.A. 70951
Blue Waves S.A. 70954
Bold Fury S.A. 70973
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l. 70987
Carnegie Fonder Fund 70948
Carnegie Fonder Fund 70951
Copper Blade S.à r.l. 70977
DSC Luxembourg S.à r.l. 70961
Dungog S.à r.l. 70985
Euroports Holdings S.à r.l. 70973
Fent S.A. 70973
Groupe Renaissance S.A. 70951
H2O Floatation Center S.A. 70985
HQ Fund 70948
HQ Fund 70951
Immoholding S.A. 70986
Impact Funds 70949
Impish Investment Holding S.A. 70952
Kalifornia S.A. 70963
Lee Cooper International Management S.à r.l. 70963
Lorac Investment Management S.à r.l. . . . 70985
Multimedia Interactive Communication S.A. 70970
Natan Holding S.à r.l. 70992
Neucol S.à r.l. 70954
Nevest S.A. 70985
NG Luxembourg 3 S.à r.l. 70985
Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF) 70972
Orco Property Group 70946
Orthosurgical Holding S.A. 70987
Orthosurgical Holding S.A., SPF 70987
Oscar-1 S.à r.l. 70954
RANCOIS Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial 70961
REL (First) Investment S.A. 70946
REL Lux S.A. 70949
Retinol S.A. 70977
Roses S.A. 70954
Sole Italy MEP Nominee S.à r.l. 70987
SSCP Enviro Parent S.à r.l. 70953
Standard Microsystems Corporation (Asia) S.C.S. 70973
UBS MFP SICAV 70950
Valin Funds GP S.à r.l. 70953
Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. 70966
Xylène Holding S.A. 70961

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

REL (First) Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 129.471.

Les actionnaires sont priés une seconde fois d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue de manière extraordinaire qui se tiendra au no. 3, rue des Foyers, 1 er étage, L-1537 Luxembourg, le *25 juillet 2011* à 16.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2010.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2010 et affectation des résultats de l'exercice 2010.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos au 31.12.2010.
5. Révocation et nomination de nouveaux administrateurs.
6. Révocation et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
7. Transfert du siège social.
8. Divers.

L'Assemblée convoquée pour le 27 juin 2011 ayant été reportée de quatre semaines.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011090081/24.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

ISIN: FR0010249599

ISIN: FR0010333302

ISIN: XS0291838992

ISIN: XS0291840626

At the request of the Bondholders Representative, a

COMMON GENERAL MEETING

of (1) the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010249599 (the "Bonds 2010") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on March 28, 2007 of € 50,272,605.30, 4.5 per cent bonds with redeemable share subscription warrants attached due November 18, 2005 at an issue price: € 686.10, represented by 73.273 bonds with a par value of € 686.10, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on November 14, 2005 (the "Prospectus 2010"), and

of (2) the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010333302 (the "Bonds 2013") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on June 1, 2006 of € 149.999.928, 1 per cent convertible bonds due May 31, 2013 at an issue price: € 138, represented by 1.086.956 convertible bonds with a par value of € 145, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on May 17, 2006 (the "Prospectus 2013"),

of (3) the holders of the bonds registered under ISIN code: XS0291838992 and XS0291840626 (the "Bonds 2014") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on March 28, 2007 of € 175.000.461,60, 2.5 per cent bonds with redeemable warrants attached due March 28, 2014 at an issue price: 97,10 per cent, represented by 119.544 bonds of € 1,421.45 each, for which a visa on the prospectus was delivered by the CSSF (the "Prospectus 2014"),

will be held at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on *July 26, 2011* at 14.00 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

Agenda:

1. the communication of information to Bondholders,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

2. discussion on the status of the litigation before the Paris commercial court (third party challenge and case before the bankruptcy court relating to the admission in full of the Bondholders claim in Orco Property Group's bankruptcy proceedings),
3. discussion on the status of the litigation before the Luxemburg courts,
4. replacement or confirmation of the Bondholders Representative (in particular, as the case may be, of Mr Emmanuel Blouin, chosen by Orco Property Group, or Mr Luc Leroi) and determination of his powers,
5. miscellaneous.

The agenda being the same for the three Bond issues, there will be only one general meeting held with separate vote per issue.

The voting certificate including the proposed resolutions, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2010, 2013 and 2014 from July 8, 2011 on request either with the Company on www.orcogroup.com, with the Bondholders Representative by email at lleroi@pt.lu.

Previous notices relating to the above agenda are attached to this notice. Copies of the Prospectus 2010, Prospectus 2013 and Prospectus 2014 and the articles of association of the Company are available on the Company's website at http://www.orcogroup.com and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholders Representative would like to point out that for holders of Bonds 2010, 2013 and 2014 of the Company, the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

1. Authorization to participate

As mentioned in the Prospectus 2010 and Prospectus 2014, holders of Bonds 2010 and 2013 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent CACEIS Corporate Trust can attend and vote at any meeting. As mentioned in the Prospectus 2014, holders of Bonds 2014 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent Bank of New York Mellon, Brussels Branch, Avenue des Arts 35, B-1040 Brussels (Belgium) can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

2. Participation in and Voting at the Meeting

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, the quorum at the General Meeting for passing the above resolutions is a simple majority of the votes cast by the represented Bondholders. No quorum is required for the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that a simple majority of the Bondholders represented at the Meeting can take valid resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the meeting). Notably, Article 94-5 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2010, 2013 and 2014, the Bonds 2010, 2013 and 2014 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2010, 2013 and 2014 are effected.

All of the Bonds 2010, 2013 and 2014 are respectively represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). These respective Global Bonds are presently held by a common depositary for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2010, 2013 or 2014, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2010, 2013 or 2014 in order to procure delivery of their voting instructions if any via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 12h00 CET (the "Expiration Time") of July 22, 2011 (the "Expiration Date"). The Bondholders Representative has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2010, 2013 and 2014, it shall not release the Bond 2010, 2013 and 2014 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions if any to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2010, 2013 or 2014 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2010, 2013 or 2014 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from July 8, 2011 to July 22, 2011.

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is July 22, 2011.

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is July 22, 2011.

3. Contact

The Bondholder Representative
Luc Leroi
13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen
Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

For the Bonds 2014
Bank of New York Mellon, Brussels Branch,
Avenue des Arts 35, B-1040 Brussel
Tel: +32 2 326 12 11
Email: latoya.austin@bnymellon.com

For the Bonds 2010 and 2013
CACEIS Corporate Trust
Service Assemblées
14, rue du Rouget de Lisle, F-92889 Issy les Moulineaux
Fax: +33 1.49.08.05.82
Email: CT-Contact@caceis.com

The Company
ORCO PROPERTY GROUP S.A.
42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
Tel: +352 26 47 67 1
Fax: +352 26 47 67 67
Email: dbenhamou@orcogroup.com

Eischen, July 6, 2011.

Luc Leroi
Bondholders Representative

Référence de publication: 2011092128/1273/136.

Carnegie Fonder Fund, Fonds Commun de Placement,
(anc. HQ Fund).

L'acte modificatif au règlement particulier de gestion de Carnegie Fonder Fund au 27 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

SEB Fund Services S.A.

Référence de publication: 2011091500/9.

(110102407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

REL Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 129.472.

Les actionnaires sont priés une seconde fois d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue de manière extraordinaire qui se tiendra au no. 3, rue des Foyers, 1 er étage, L-1537 Luxembourg, le *25 juillet 2011* à 14.00 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2010.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2010 et affectation des résultats de l'exercice 2010.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos au 31.12.2010.
5. Révocation et nomination de nouveaux administrateurs.
6. Révocation et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
7. Transfert du siège social.
8. Divers.

L'Assemblée convoquée pour le 27 juin 2011 ayant été reportée de quatre semaines.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011090082/24.

Ambilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.114.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *27 juillet 2011* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2011093104/534/15.

Impact Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.004.

The Board of Directors of the Company wishes to convene the shareholders to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company to be held, before notary, on *July 22, 2011* at 10:00 a.m. at the Registered Office of the Company, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the Articles further to the adoption of the Law of December 17, 2010 (the "Law of 2010") regarding undertakings for collective investment (the "UCI") implementing the directive 2009/65/EC (the "UCITS IV Directive") and as a consequence:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

a. Replacement of references to the Law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment by references to the Law of 2010;
b. amendment of the provisions set out in the Articles in order to enable the Company to benefit from the provisions of the Law of 2010 regarding Master-Feeder structures;
c. amendment of the provisions set out in the Articles in order to enable the Company to benefit from the provisions of the Law of 2010 regarding mergers of undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS);
d. amendment of the provisions set out in the Articles in order to enable the Company to benefit from the provisions of the Law of 2010 regarding cross-investment, i.e. investment of a UCI with multiple compartment in one or more other sub-funds of the same UCI;

2. Amendment of Article 11 "Calculation of Net Asset Value per Share" section 1 ("The assets of the Company shall include") § 7 (c) of the Articles (Statuts Coordonnés) so as to read as follows
"(c) Short-term money market instruments (remaining maturity of less than 60 calendar days or less) - amortized cost (which approximates market value under normal conditions)".
Instead of:
"(c) Short-term money market instruments (remaining maturity of less than 90 calendar days or less) - amortized cost (which approximates market value under normal conditions)".
3. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The draft revised Articles are available for inspection at the registered office of the Company. The revised Articles as approved at the Extraordinary General Meeting shall enter into force as of July 1, 2011.

Shareholders are advised that the decisions on the agenda of this Extraordinary General Meeting shall be approved without quorum and at a majority of two thirds of the votes validly cast.

If you want to participate to this meeting we would be grateful if you could inform us of your intention at least 48 hours before the date of the Meeting.

If you cannot attend this meeting, we would be grateful if you could return the enclosed proxy form duly signed before July 20, 2011, firstly by telefax, then in original by mail (Attn: Marie Bernot, CACEIS Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg - Fax: (+352) 47 67 45 44). The proxy form is available on request at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011084156/755/41.

UBS MFP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.106.

Die Aktionäre der UBS MFP SICAV (die "SICAV") werden hiermit informiert, dass die ERSTE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG der SICAV (die "Versammlung"), welche am 15. Juni 2011 abgehalten wurde nicht beschlussfähig war und somit über die Tagesordnungspunkte nicht beschliessen konnte. Die Aktionäre der SICAV werden hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der SICAV (die "Versammlung") eingeladen, die am *22. Juli 2011* um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz der SICAV, 33A, avenue JF Kennedy in Luxemburg stattfindet. Die Tagesordnung umfasst die folgenden Punkte:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft.
2. Ernennung eines oder mehrerer Liquidatoren und Festlegung seiner bzw. ihrer Befugnisse.
3. Verschiedenes.

Die Aktionäre werden unterrichtet, dass der Verwaltungsrat beschlossen hat, die Berechnung des Nettoinventarwertes und die Ausgabe, Umwandlung und Rücknahme von Aktien ab sofort in Übereinstimmung mit Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft auszusetzen.

Auf der ausserordentlichen Hauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Um zur Sitzung zugelassen zu werden, bitte spätestens fünf (5) Geschäftstage vor der ausserordentlichen Hauptversammlung ein entsprechendes Fax an UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. (Faxnummer +352 - 44 10 10 - 6249) schicken.

Inhaber von Inhaberaktien können, soweit zutreffend, an Abstimmungen auf der Versammlung teilnehmen, wobei die folgenden Modalitäten gelten: Sie können persönlich an Abstimmungen teilnehmen. Hierzu müssen sie bei der Versammlung ein Einlagenzertifikat vorlegen, das von der Depotbank UBS (Luxembourg) S.A. gegen Einlage ihrer Aktienzertifikate ausgegeben wird. Die Aktienzertifikate müssen bei UBS (Luxembourg) S.A. spätestens bis zum 18. Juli 2011 hinterlegt werden.

Wenn Sie an dieser Versammlung nicht teilnehmen können, aber einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post bis zum 18. Juli 2011 an

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg (Faxnummer +352 - 44 10 10 - 6249). Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Luxemburg, den 20. Juni 2011. *Im Auftrag des Verwaltungsrates .*

Référence de publication: 2011084160/755/33.

Baycross Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 38.292.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société «BAYCROSS EUROPE S.A.» qui se réunira le lundi *14 juillet 2011* à 10.00 heures, au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société Hoche Partners Trust Services, société anonyme, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110094, de son mandat de Commissaire aux Comptes;
2. Nomination de la société BG Consulting S.à r.l. ayant son siège social à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 118473, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes;
3. Confirmation du mandat d'administrateur de Mademoiselle Violène ROSATI et transfert de son adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
4. Renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Philippe LHOMME, résidant professionnellement au 451, route de Lennik, B-1070 Anderlecht, et de Monsieur Fabio MAZZONI, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.
5. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011086468/27.

Carnegie Fonder Fund, Fonds Commun de Placement,

(anc. HQ Fund).

Le règlement particulier de gestion de Carnegie Fonder Fund coordonné au 27 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Fund Services S.A.

Référence de publication: 2011091501/10.

(110102411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Groupe Renaissance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.481.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090862/9.

(110102096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Impish Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.865.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le quatre mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit panaméen INVERSIONES CEILAN S.A., ayant son siège social à MMG Tower, 16 th Floor, 53 E Street, Urbanizacion Marbella, Panama, République de Panama, numéro d'incorporation 432959,

ici représentée par Monsieur Pierre HAMEL, indépendant, demeurant 57, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé le 17 février 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme "IMPISH INVESTMENT HOLDING S.A." avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 78865,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 392 du 29 mai 2001 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 78865.

L'actionnaire unique, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et en connaît parfaitement la situation financière.

Ensuite la comparante en sa qualité d'actionnaire unique a déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat et déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, tel qu'il résulte de la situation financière établie par la société anonyme FIDALPHA S.A., ayant son siège social à L- Luxembourg, 9, Avenue Guillaume (RCS Luxembourg B 114321).

Qu'en qualité d'actionnaire unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout payement à sa personne.

Partant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

La comparante donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 11B, Boulevard Joseph II.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "IMPISH INVESTMENT HOLDING S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. HAMEL, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20862. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064219/52.

(110072710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Valin Funds GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Arche G.m.b.H.).

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 157.175.

Im Jahre zweitausendelf, am siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

IKB Deutsche Industriebank AG, Filiale Luxemburg, mit dem Sitz in der 12, rue Erasme L-1468 Luxembourg

hier vertreten durch Kirill Schitomirski, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 6. Juni 2011,

welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleinige Gesellschafterin (die „alleinige Gesellschafterin") von Arche G.m.b.H. (die „Gesellschaft"). Die Gesellschaft wurde am 3. November 2010 gemäß notarieller Urkunde vom Notar Joëlle Baden,mit Amtssitz in Luxemburg, gegründet. Die Gründungsurkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 15. Januar 2011 veröffentlicht. Seither wurde die Satzung der Gesellschaft nicht geändert.

Hiernach fasst die das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Gesellschafterin folgenden

Beschluss:

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Namen der Gesellschaft von „Arche G.m.b.H." in „Valin Funds GP S.à r.l." zu ändern und folglich Artikel 3 der Satzung mit folgendem Wortlaut neu zu fassen:

Art. 3. „Die Gesellschaft nimmt den Namen „Valin Funds GP S.à r.l." an."

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet : K. Schitomirski und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27627. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 22. Juni 2011.

Référence de publication: 2011086491/34.

(110097418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

SSCP Enviro Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.125,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.729.

EXTRAIT

- Le siège social de la Société est désormais au 9a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Le siège social de SSCP Enviro Holding SCA, associé de la Société, est désormais au 9a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Le siège social de SSCP Enviro S.à r.l., associé de la Société, est désormais au 9a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 décembre 2010 que:

* Stirling Square Capital Partners Second Fund Limited Partnership, agissant à travers Stirling Square capital Partners Jersey Management Limited, associé de la Société a transféré cent trente neuf mille soixante sept (139.067) parts sociales de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à SSCP Enviro Holding SCA, une société ayant son siège social à 9a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153728;

* Stirling Square Capital Partners Second Fund (VCOC) Limited Partnership, agissant à travers Stirling Square capital Partners Jersey Management Limited, associé de la Société a transféré dix mille neuf cent trente et une (10.931) parts

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

sociales de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à SSCP Enviro Holding SCA, une société ayant son siège social à 9a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153728.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071418/27.

(110079081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Oscar-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 159.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011062256/14.

(110069719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Blue Waves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 mai 2011.

Référence de publication: 2011062048/10.

(110069845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Roses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.233.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61839 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062063/10.

(110069738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Neucol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.312.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

SIGNATURE CAPITAL NOMINEES LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Ireland, register under number 394924, with registered office at 76, Merrion Square Dublin 2, Ireland,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société a responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10 th , 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Name. The Company will have the name "Neucol S.à r.l."

Art. 3. Corporate Objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on Capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 11. Events affecting the Company. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an indeterminate period.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of Powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 19. Liability of the Managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the Shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial Year. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.

Art. 23. Financial Statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.

2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st , 2011.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000.-

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mr Wim RITS, born on 14 June 1970, in Merksem, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

b) Mr. Ivo HEMELRAAD, born on 12 October 1961, in Utrecht, the Netherlands, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SIGNATURE CAPITAL NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois irlandaises, dont le siège est établi au 76, Merrion Square Dublin 2, Ireland, enregistrée sous le numéro 394924,

ici représentée par Annick Braquet, employé(e) privé(e), demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Neucol S.à r.l.".

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du Capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des Parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de Parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la Gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la Gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'Associé ou des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.000.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Monsieur Wim RITS, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

b) Monsieur Ivo HEMELRAAD, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2011. Relation: LAC/2011/17650. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011054825/354.

(110062103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

DSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.387.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61805 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062100/10.

(110069717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Xylène Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 53.156.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XYLENE HOLDING S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2011062665/14.

(110069395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

RANCOIS Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RANCOIS Holdings S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011062296/12.

(110069312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

AILAS Transport Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 145.804.

L'an deux mille onze,

le quinze avril.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

1.- Monsieur Toufic AILAS, chauffeur-livreur, né à Jarny (France), le 04 avril 1974, demeurant au 50 rue de la Roche, F-54580 Moineville (France),

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Moineville (France), le 15 avril 2011;

2.- Madame Hamalle TALAOUBRID, employée, née à Briey (France), le 29 mai 1978, épouse de Monsieur Toufic AILAS, demeurant au 50 rue de la Roche, F-54580 Moineville (France),

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, préqualifié,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Moineville (France), le 15 avril 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société:

«AILAS Transport Express S.à r.l.» (la «Société), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social dans la Zone Industrielle Letzebuerger Heck, L-3844 Schifflange, Bâtiment COSELUX, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 10 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 05 mai 2009, sous le numéro 944 et page 45303, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 145 804 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire WAGNER, en date du 26 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 04 novembre 2009, sous le numéro 2151 et page 103208,

prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de transférer le siège social statutaire, administratif et d'exploitation de la Société de Schifflange vers la commune de Hesperange et ont décidé de fixer la nouvelle adresse de la Société au 4 rue des Joncs, L-1818 Howald,

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social vers Howald, les associés ont décidé de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le siège social est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 avril 2011. Relation: EAC/2011/5189. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2011062018/50.

(110069853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Kalifornia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062191/9.

(110069913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Lee Cooper International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.431.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Lee Cooper Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3953016,

- Foukona Holdings Limited, a limited liability company organized under the laws of Cyprus, having its registered office at 284 Makarios Avenue, Fortuna Court Block B, Limassol, Cyprus and registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158585 and

- JStar LC, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3953325,

All here represented by Mr. Regis Galiotto, notary clerk, having his professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given in March 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Lee Cooper International Management S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159431, established pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 25, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's bylaws;

3. Appointment with immediate effect and for an unlimited duration of Mrs. Anita Lyse, company manager, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, having her professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company;

4. Acknowledgement of the new composition of the board of managers of the Company.

V. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Second resolution

The shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Company's bylaws so that it shall read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg."

Third resolution

The shareholders resolve to appoint with immediate effect and for an unlimited duration Mrs. Anita Lyse, prenamed, as category B manager of the Company.

Fourth resolution

The shareholders resolve to acknowledge that further to the above appointment, the board of managers of the Company is composed of:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;

- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Mrs. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Anita Lyse, prenamed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Lee Cooper Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3953016,

- Foukona Holdings Limited, une limited liability company existante selon le droit chypriote, ayant son siège social au 284 Makarios Avenue, Fortuna Court Block B, Limassol, Chypre et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Chypre sous le numéro 158585,et

- JStar LC, LLC, une limited liability company constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3953325,

Tous ici représentés par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données au mois de mars 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Lee Cooper International Management S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159431, constituée par acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de Mme. Anita Lyse, gérant de société, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société;

4. Reconnaissance de la nouvelle composition du conseil de gérance de la Société.

V. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.»

Troisième résolution

Les associés décident de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Mme. Anita Lyse, prénommée, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Quatrième résolution

Les associés décident de reconnaitre que suite à la nomination ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, gérant de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, gérant de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de Catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, gérant de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Noëlla Antoine, gérant de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Anita Lyse, prénommée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX..

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16604. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011059716/150.

(110067249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.370.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.755.

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 147.755 (the Company). The Company has been incorporated on July 21, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1796 of September 17, 2009.

There appeared

Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 147.754 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 23, 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,350,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.00) per share to one million three hundred seventy thousand United States Dollars (USD 1,370,000), by way of the issue of one million three hundred fifty thousand (1,350,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.00) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2 above by way of a payment in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2 above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Citco C&T (Luxembourg) S.A. (each an Authorized Representative), each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of one million three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,350,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.00) per share to one million three hundred seventy thousand United States Dollars (USD 1,370,000), by way of the issue of one million three hundred fifty thousand (1,350,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.00) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, hereby declares that it subscribes to one million three hundred fifty thousand (1,350,000) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one million three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,350,000) (the Receivable) that the Sole Shareholder has against the Company.

The contribution in kind of the Receivable from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company as at December 31, 2010 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at December 31, 2010 (the Balance Sheet) shows an intercompany receivable in an amount of at least one million three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,350,000) payable by the Company to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of one million three hundred fifty thousand United States Dollars (USD 1,350,000) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The Company's share capital is set at one million three hundred seventy thousand United States Dollars (USD 1,370,000), represented by one million three hundred seventy thousand (1,370,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, which is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.755 (la Société). La Société a été constituée le 21 juillet 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1796 du 17 septembre 2009.

A comparu

Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.754 (ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent cinquante mille dollars américains (USD 1.350.000) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) par part sociale à un million trois cent soixante-dix mille dollars américains (USD 1.370.000) par l'émission d'un million trois cent cinquante mille (1.350.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2 ci-dessus par voie de paiement en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2 ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et à tout employé de Citco C&T (Luxembourg) S.A. (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent cinquante mille dollars américains (USD 1.350.000) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.00) par part sociale à un million trois cent soixante-dix mille dollars américains (USD 1.370.000) par l'émission d'un million trois cent cinquante mille (1.350.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.00) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription – Libération

L'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, déclare qu'il souscrit à un million trois cent cinquante mille (1.350.000) nouvelles parts sociales et de libérer entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million trois cent cinquante mille dollars américains (USD 1.350.000) (la Créance) que l'Associé Unique possède contre la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

L'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de la Société au 31 décembre 2010 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date ci-dessus par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-attachés en date du 31 décembre 2010 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance d'un montant d'au moins un million trois cent cinquante mille dollars américains (USD 1.350.000) payable à l'Associé Unique par la Société;

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondé sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est d'un million trois cent cinquante mille dollars américains (USD 1.350.000) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent soixante-dix mille dollars américains (USD 1.370.000), représenté par un million trois cent soixante-dix mille (1.370.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.».

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.700,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. Relation: LAC/2011/5706. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011058484/211.

(110065394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Multimedia Interactive Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.619.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FARAFINA SECURIZATION S.A., ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MULTIMEDIA INTERACTIVE COMMUNICATION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) divisé en CENT (100) actions de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

FARAFINA SECURIZATION S.A.	100 actions
Total	100 actions

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTEREY AUDIT S. à r.l., ayant son siège à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. CLAESSENS – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au fins de dépôt.

Luxembourg, le trois mai de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011059749/140.

(110067542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.162.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Deyse Simão Racy, avec adresse au 217, rua Esc cia, 01453-000 São Paulo, Brésil
- João Barbuto, avec adresse au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho, 01236-000, São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. renouvellement du mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

3. non renouvellement du mandat d'administrateur de Luiz Olavo Baptista, avec adresse au 1294, Avenida Paulista, 01310-915, São Paulo, Brésil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011070667/22.

(110077665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Bold Fury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011062717/14.

(110070209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011062110/10.

(110069875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Fent S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011062122/10.

(110069874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Standard Microsystems Corporation (Asia) S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.544.

Extract of the articles of incorporation of the Company

1. Shareholders. Standard Microsystems Corporation (Asia), a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788 (USA), as shareholder with unlimited liability; and

Standard Microsystems Corporation, a company existing under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788 (USA), as shareholder with limited liability.

2. Name of the company. Standard Microsystems Corporation (Asia) S.C.S (the "Company").

3. Legal Form. Limited corporate partnership ("société en commandite simple").

4. Corporate object. The purpose for which the Company is established is:

1. The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

to which the Company belongs in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. Furthermore, the Company may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, including without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

3. The Company may also carry out any such transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

5. Registered office. The Company has its registered office at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Shareholders : **Unlimited and Limited Liability** - The unlimited shareholders are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are liable up to the amount of their capital contribution. They shall take no part in the management of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

7. Managers: nature and limit of their powers. The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of shareholders with the unanimous consent of all the shareholders of the Company. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers.

The managers need not be shareholders. At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders may remove and replace any manager by the unanimous consent of all the shareholders of the Company.

In any case, a limited shareholder can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

The board of managers or the sole manager (as the case may be) shall require the prior approval of all the shareholders of the Company to take any action for selling, exchanging, leasing, mortgaging, pledging or transferring all or substantially all of the Company's assets, borrowing or lending money, making, delivering or accepting any commercial paper, or executing any mortgage, security agreement, bon, lease, or contract to conduct any extraordinary activity, that may constitute a liability of more than USD 500,000,000 (five hundred million United States Dollars) or its equivalent in any other currency.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Any manager does not contract in its or his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company, a manager is only responsible for the execution of its or his mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution, and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Manager:

- Standard Microsystems Corporation (Asia), 80 Arkay Drive Hauppage, New-York 11788, United States of America.

8. Share capital. The issued share capital is set at EUR 200 (two hundred Euro) represented by 200 (two hundred) issued shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, divided into 199 (one hundred ninety nine) unlimited shares for Standard Microsystems Corporation (Asia) (the "Unlimited Shares"), the unlimited shareholder ("commandite"), and 1 (one) limited share for Standard Microsystems Corporation (the "Limited Shares"), the limited shareholder ("commanditaire") (and together with the Unlimited Shares, the "Shares").

9. Date of Constitution. The Company was incorporated on 28 March 2011.

10. Duration. The Company is constituted for an unlimited period of time.

11. Financial year. Exceptionally the first financial year shall begin on 28 March 2011 and end on 29 February 2012.

The Company's financial year starts on 1 March and ends on 28/29 February of each year.

Luxembourg, April 29, 2011. Nicolas Mille.

Extrait de l'acte de constitution de la Société

1. Désignation des associés solidaires. Standard Microsystems Corporation (Asia), une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788 (Etats-Unis d'Amérique), associé commandité; et

Standard Microsystems Corporation, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788 (Etats-Unis d'Amérique), associé commanditaire.

2. Dénomination sociale. Standard Microsystems Corporation (Asia) S.C.S.

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est:

1. procéder à toutes opérations relatives directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute société luxembourgeoise ou étrangère appartenant aux membres du même groupe de société dont fait partie la Société, quelle qu'en soit la forme ainsi que d'administrer, gérer, contrôler et développer des participations.

2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre au public. Par ailleurs, la Société peut entreprendre toute opération de financement par le biais de transactions relatives directement ou indirectement à la conservation, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations avec des sociétés membres du même groupe de société dont fait partie la Société, ainsi que, sans limitation, l'octroi de prêts ou crédits à ces sociétés, toute opération d'assistance, avance ou garantie à ces sociétés.

3. La Société peut encore entreprendre toutes transactions, qui ont un lien direct ou indirect avec son objet social.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Associés: responsabilité limitée et responsabilité illimitée: Les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des engagements de la Société vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont uniquement tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

Les associés commanditaires n'interviennent pas dans la gérance, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou participer ou intervenir d'une quelconque manière dans la gérance de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

7. Gérants: nature et limite de leurs pouvoirs. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés avec le consentement unanime de tous les associés de la Société. Dans le cas où plusieurs gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés. A tout moment et ad nutum, l'assemblée générale des associés pourra renvoyer ou remplacer tout gérant avec le consentement unanime de tous les associés de la Société.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne peut jamais être gérant de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et aux termes du présent article.

Le conseil de gérance ou le gérant unique le cas échéant, devra requérir l'accord préalable de tous les associés de la société pour entreprendre toute action en vue de la vente, l'échange, la location, la mise en hypothèque, le mise en nantissement ou la cession de tout ou substantiellement de tous les actifs de la Société, l'emprunt ou le prêt d'argent, faire remettre ou accepter tout document commercial, ou signer toute hypothèque, bond, contrat de location ou contrat pour entreprendre toute activité extraordinaire, qui pourrait entraîner une charge d'un montant supérieur à USD 500,000,000 (cinq cent millions de Dollars Américains) ou son équivalent dans toute autre devise.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence d'au moins deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant par procuration.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être relatée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et une telle résolution sera effective à la date à laquelle le dernier gérant signe la résolution.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription ou extrait de ces minutes devra être signé(e) par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle la dite réunion.

Le gérant est:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Standard Microsystems Corporation (Asia), 80 Arkay Drive Hauppage, New-York 11788, United States of America.

8. Capital social. Le capital social est fixé à 200 EUR (deux cents Euros), représenté par 200 (deux cents) parts sociales émises d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, elles-mêmes divisées en 199 (cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales de commandité pour Standard Microsystems Corporation (Asia) (les "Parts Sociales Illimitées"), le commandité, et 1 (une) part sociale de commanditaire pour Standard Microsystems Corporation, le commanditaire (les "Parts Sociales Limitées" et ensemble avec les Parts Sociales Illimitées les "Parts Sociales Ordinaires").

9. Date de constitution. La Société a été constituée le 28 mars 2011.

10. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

11. Exercice social. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 28 mars 2011 et finit le 29 février 2012.

L'exercice social normal commence le 1 er mars et se termine le 28/29 février de chaque année.

Luxembourg, le 29 avril 2011. Nicolas Mille.

Référence de publication: 2011059545/196.

(110066098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Retinol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.348.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 2011

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2011.

Certifié sincère et conforme
RETINOL S.A.
S. BAERT / P. STANKO
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011071381/20.

(110079434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Copper Blade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.627.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of April,

Before Maître Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Dark Cover Limited, a company incorporated and existing under the laws of Malta, established and having its registered office at T6B18 Favray Court, Tigne Point, Midi, Sliema TP01, Malta.

Represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private seal,

The proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of Copper Blade S.à r.l., (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of corporate unitholdings in any Luxembourg or foreign company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those corporate unitholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries of the Company and/or companies which form part of the same group of companies as the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries of the Company and/or companies which form part of the same group of companies as the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds, loan notes and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members. The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed corporate capital is fixed at GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) represented by 500 (five hundred) corporate units, having a nominal value of GBP 30 (thirty Great Britain Pounds) per corporate unit.

Art. 5. Profit sharing. Each corporate unit entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 6. Transfer of corporate units. In case of plurality of members, the transfer of corporate units inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the members who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of corporate units among the members.

The transfer of corporate units mortis causa to third parties must be accepted by the members who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Chapter III. - Management

Art. 7. Management - Board of managers.

7.1 The Company is administered by a board of managers (the "Board of Managers"), appointed by the general meeting of the members (the "General Meeting of the Members") which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers do not need to be members. The General Meeting of Members may at any time and without cause revoke and replace any of the managers.

7.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may further appoint a secretary (the "Secretary"), either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of members and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Members or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

7.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call other than from the United Kingdom or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

7.5 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

7.6 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 7 shall be complied with.

7.7 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the General Meeting of Members fall within the scope of the competence of the Board of Managers. The Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers.

7.8 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

7.9 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

7.10 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 8. Liability of managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company, as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 9. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the members of the Company (the "Secretary").

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the members, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the members and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-a-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of members

Art. 10. Annual and Extraordinary general meetings of members. An annual General Meeting of Members shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday in the month of June at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Members shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of Members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. Members' voting rights. Each member may participate in General Meeting of Members irrespective of the number of corporate units which he owns. Each member has voting rights commensurate to his corporate unitholding. Each member may appoint by proxy a representative who need not be a member to represent him at General Meeting of Members.

Art. 12. Quorum - Majority. Resolutions of General Meeting of Members are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the Company's corporate unit capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

However, resolutions to amend the Articles of Association, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate unit capital.

Resolutions of members can, instead of being passed at a General Meeting of Members, be passed in writing by all the members. In this case, each member shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter VI. - Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 13. Accounting year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 14. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents. Each member may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate unit capital.

The balance may be distributed to the members commensurate to their corporate unitholding in the Company.

The general meeting of members shall have power to make payable one or more interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Association.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the members will not cause the dissolution of the Company. The members must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 12 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 18. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether members or not, appointed by the members who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 19. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 members. An external auditor needs to be appointed whenever any exemption provided by the law as of 19 December 2002 related to the Trade Register is not applicable.

Chapter IX. - Governing law

Art. 20. Reference to legal provisions. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole partner Dark Cover Limited.

All the corporate units have been paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the date of incorporation of the company to 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation, the sole member has adopted the following resolutions:

1.-The member appoints as managers of the Company, the following persons, for an unlimited period:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- Mr John David SUTHERLAND, born on December 2 nd , 1964 in Lower Huyt (New Zealand), with professional address at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr Neil Fleming ROSS, born on November 16 th , 1953 in Edinburgh (Scotland), with professional address at 10 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr Christopher Theodor Schilling STONE, born on September 11 th , 1948 in Edinburgh (Scotland), with professional address at route de Féchy 81, 1170 Aubonne, Vaud, Switzerland.

- Mr Georges Camille E DASSONVILLE, born on January 2 nd , 1949 in Falisolle (Belgium), with professional address at rue Henri Kirpach 5, L-8237 Mamer, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr Martyn Douglas SMITH, born on January 29 th , 1960 in Bristol (England), with professional address at Butt House, Butt Green, Painswick, GL6 6QS, United Kingdom.

2.- The registered office is established at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence demeurant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparait:

Dark Cover Limited, une société constituée et existant selon les lois de Malte, établie et ayant siège social au T6B18 Favray Court, Tigne Point, Midi, Sliema TP01, Malte.

Ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Chapitre I er . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 er . Nom et Durée. Il est institué une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant comme nom Copper Blade S.à r.l., (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée de prêts et d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés. La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à 15.000 GBP (quinze mille Livres Sterlings), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterlings) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social libéré. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Chapitre III. - Gérance

Art. 7. Gérance - Conseil de gérance.

7.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», nommé par l'assemblée générale des Associés (l'«Assemblée Générale des Associés») qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

7.2 Le Conseil de Gérance élit un président (le «Président») parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire (le «Secrétaire»), gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toute Assemblée Générale des Associés et toute réunion du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, ou le Conseil de Gérance le cas échéant, choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg. Chaque gérant peut renoncer à la convocation en donnant son accord par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ailleurs qu'au Royaume Uni ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Grand Duché du Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue au Grand Duché du Luxembourg.

7.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

7.5 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un unique document ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.6 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 7.

7.7 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

7.8 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

7.9 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

7.10 La Société sera gérée effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés, en principe, à ou à partir de Luxembourg.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 9. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'Assemblée Générale des Associés de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'Assemblée Générale des Associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 10. Assemblées générales Annuelle et Extraordinaire des associés. L'Assemblée Générale Annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le premier jeudi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Associés peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 11. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient. Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 12. Quorum - Majorité. Les résolutions des Assemblées Générales des Associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 13. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de décider du paiement d'acompte(s) sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 12 paragraphe 2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 18. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 19. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si aucune exemption prévue par la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés n'est applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique Dark Cover Limited.

Toutes les parts ont été entièrement libérées moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille Livres Sterling (15.000,-GBP) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.-L'associé désigne comme gérants de la Société, les personnes suivantes, pour une durée indéterminée:

- M. John David SUTHERLAND, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt (Nouvelle-Zélande), ayant son adresse professionnelle au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Neil Fleming ROSS, né le 16 novembre 1953 à Edinburgh (Ecosse), ayant son adresse professionnelle au 10 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Christopher Theodor Schilling STONE, né le 11 septembre 1948 à Edinburgh (Ecosse), ayant son adresse professionnelle au 81, route de Féchy, 1170 Aubonne, Vaud, Suisse.

- M. Georges Camille E DASSONVILLE, né le 2 janvier 1949 à Falisolle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Martyn Douglas SMITH, né le 29 janvier 1960 à Bristol (Angleterre), ayant son adresse professionnelle à Butt House, Butt Green, Painswick, Stroud, Glos GL6 6QS, Royaume-Uni.

2.-Le siège social est établi au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18476. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060708/398.

(110067643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

H2O Floatation Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3311 Abweiler, 11, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 106.780.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062161/10.

(110069873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Lorac Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.635.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062196/10.

(110069809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Nevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062237/10.

(110069830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011062245/10.

(110069876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Dungog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.903.

EXTRAIT

En date du 3 mai 2011, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au «18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet au 1 er avril 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062762/14.

(110071052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Immoholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.574.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société GALUN ASSOCIATED S.A., société immatriculée près le Registro Publico de Panama, Ficha n°689436 Documento Redi n° 1716369 du 23.01.2010,

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 28 mars 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société IMMOHOLDING S.A. ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47574, a été constituée le 9 mai 1994 par acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 344 du 17 septembre 1994;

2) Le capital social de la société s'élève à CHF 60.000,-, représenté par 60 actions d'une valeur nominale de CHF 1.000,- chacune, intégralement libérées;

3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société IMMOHOLDING S.A.;

4) Le Mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société IMMOHOLDING S.A.;

5) Le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société IMMOHOLDING S.A.;

6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1 er janvier 2011 à ce jour;

7) Le Mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

8) Le Mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

9) Les livres et documents de la société IMMOHOLDING S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 avril 2011. Relation: LAC/2011/15360. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

Référence de publication: 2011062176/48.

(110069494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sole Italy MEP Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.663.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 6 mai 2011 a décidé de clôturer la liquidation volontaire. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait
Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2011063964/17.

(110070358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.337.292.565,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par le conseil de gérance en date du 3 mai 2011:

Le siège social est transféré, avec effet au 31 mai 2011, du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011062429/16.

(110069186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Orthosurgical Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Orthosurgical Holding S.A.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.358.

In the year two thousand and ten, on the twenty first day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "ORTHOSURGICAL HOLDING S.A.", a société anonyme holding, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch, on June 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1287 of November 29, 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109358 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, of February 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1010 of May 23, 2006.

The meeting was declared open at 10.50 a.m with Mrs Danielle SCHROEDER, company director, residing professionally in Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, in the chair, who appointed as secretary Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The meeting elected as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Amendment of the statute of the Company which will no longer have that one of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 on holding companies but that of a family estate management company «société de gestion de patrimoine familial (SPF)» as defined by the law of 11 May 2007.

2. Change of the name of the Company into "ORTHOSURGICAL HOLDING S.A., SPF", and subsequent amendment of Article one of the articles of incorporation of the company to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") in the form of a family estate management company under the name of "ORTHOSURGICAL HOLDING S.A., SPF."

3. Amendment of Article four of the articles of incorporation concerning the purpose of the company so as to read as follows:

" **Art. 4.** The exclusive object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder. The Company may grant any assistance, loan advance or guarantee to companies in which it has a direct or substantial interest.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law."

4. Amendment of article five of the articles of incorporation by abolishing the text concerning the authorized capital.

5. Amendment of article six of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting."

6. Amendment of article nine of the articles of incorporation which reads as follows:

" **Art. 9.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board within the limits of his powers. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

7. Amendment of article ten of the articles of incorporation by suppressing the last paragraph concerning the prior authorization of the general meeting

8. Amendment of the first paragraph of article thirteen of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 13. First paragraph.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of June each year at 10.00 a.m."

9. Amendment of article fourteen of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 14.** The financial year begins on January 1 st and ends on December 31 st of each year."

10. Amendment of article seventeen of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law of 11 May 2007."

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders of the Company, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to abandon the tax statute implemented by the law of 31 July 1929 on holding companies and to adopt that one of a company of a family estate management company «société de gestion de patrimoine familial (SPF)» as defined by the law of 11 May 2007.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company into "ORTHOSURGICAL HOLDING S.A., SPF", and to amend consequently article one of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") in the form of a family estate management company under the name of "ORTHOSURGICAL HOLDING S.A., SPF."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 4 of the articles of incorporation concerning the object of the Company.

Said article will from now on read as follows:

" **Art. 4.** The exclusive object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder. The Company may grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct or substantial interest.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law of 11 May 2007."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation by abolishing the text concerning the authorized capital.

Said article will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed one hundred and twenty-eight thousand Euro (128,000.-EUR) represented by one hundred and sixty (160) shares having a par value of eight hundred Euro (800.-EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholders' option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 6 of the articles of incorporation regarding the management of the Company so as to read as follows:

" **Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 9 of the articles of incorporation regarding the representation of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 9.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board within the limits of his powers. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 10 of the articles of incorporation by suppressing the last paragraph concerning the prior authorization of the general meeting.

Said article will from now on read as follows:

" **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder."

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 13, first paragraph of the articles of incorporation concerning the annual general meeting of the Company.

Said article will from now on read as follows:

" **Art. 13.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of June each year at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote."

Nineth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 14 of the articles of incorporation regarding the financial year of the Company

Said article will from now on read as follows:

" **Art. 14.** The financial year begins on January 1 st and ends on December 31 st of each year."

Tenth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 17 of the articles of incorporation regarding the general provisions.

Said article will from now on read as follows:

" **Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law of 11 May 2007".

Transitory dispositions

The current financial year begins on 1 st July 2010 and ends on 31 December 2010.

There being no further business, the meeting is closed at 11.10 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ORTHOSURGICAL HOLDING S.A.», une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1287 du 29 novembre 2005, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109358 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 22 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 mai 2006, numéro 1010.

L'assemblée a été déclarée ouverte à heures sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, qui a désigné comme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Changement de la dénomination de la société en «ORTHOSURGICAL HOLDING S.A., SPF» et modification conséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «ORTHOSURGICAL HOLDING S.A., SPF.»

3. Modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a exclusivement pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi sur les SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et ce, dans les limites autorisées par la loi sur les SPF.»

4. Modification de l'article cinq des statuts par la suppression du texte se référant au capital autorisé.

5. Modification de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.»

6. Modification de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

7. Modification de l'article dix des statuts par la suppression du dernier paragraphe relatif à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

8. Modification du premier paragraphe de l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. Premier paragraphe.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

9. Modification de l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

10. Modification de l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la loi sur les Sociétés et à la loi sur les SPF du 11 mai 2007.»

Dispositions transitoires

L'exercice social en cours commence le 1 er juillet 2010 et se termine le 31 Décembre 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.10 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2037. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011060882/254.

(110067793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Natan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.644.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 3 mai 2011 que

M. Philip HIRSCHLER, ayant pour adresse professionnelle 111 Oakwood Court, UK-W14 8JZ London a cédé:

- 40 parts sociales qu'il détenait dans la société NATAN HOLDING S.A R.L. à M. Shau Tong CHIN, né Sabah (Malaisie) le 12 février 1952 et ayant pour adresse professionnelle, 75 Headland Drive, Discovery Bay, Lantau Island, Hong Kong,

- 30 parts sociales qu'il détenait dans la société NATAN HOLDING S.A R.L. à M. Patrick O'MARA, né à Ann Arbor (Etats-Unis d'Amérique) le 5 janvier 1959 et ayant pour adresse professionnelle, 27 Foch Road, 02-06 Bâtiment Hoa Nam, Singapour, 209264 Singapour.

Suite à ce transfert, les parts sociales de NATAN HOLDING S.A R.L. sont réparties comme suit:

- M. Philip HIRSCHLER	30 parts sociales
- M. Shau Tong CHIN	40 parts sociales
- M. Patrick O'MARA	30 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Mai 2011.

Pour NATAN HOLDING S.À R.L.
Un mandataire

Référence de publication: 2011062241/25.

(110069726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck